

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

**Nombre des membres**

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	6
Votant	7

Date de convocation : 16/01/2026

**TRAVAUX CVM 2026**

*Délibération n°05-2026*

Séance du 27 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept Janvier, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULET, Stéphane SARRAZIN.

Absents : Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Ludovic LACROIX

Pouvoirs : Ludovic LACROIX donne pourvoir à Gilles MORGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Commande publique,

**Considérant ce qui suit :**

- Qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations afin de réduire durablement le taux de CVM dans le réseau d'alimentation en eau potable,
- Que ces opérations concernent les communes de Saint-Sorlin-en-Valloire
- Que la maîtrise d'œuvre est assurée en interne par les équipes du syndicat,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Plan de Financement Prévisionnel :
- **DECIDE** d'engager les travaux CVM 2026 sur la commune de Saint-Sorlin en Valloire montée des Aravis
- **APPROUVE**, le devis de 78 498,19 €HT de Veolia pour les Travaux CVM de Saint Sorlin en Valloire montée des Aravis
- **AUTORISE**, le Président à demander les subventions les plus élevées pour ce projet
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

